



Fédération de tir du Canada

Manuel des opérations du PNCE

Mar 2022



*Programme
national de
certification des
entraîneurs*

coach.ca
VISER PLUS HAUT



Programme
national de
certification des
entraîneurs

PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs



Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada



Table des matières

Introduction	1
1 La Fédération de tir du Canada et le PNCE	2
1.1 Mission, vision et valeurs.....	2
1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs	4
1.3 Modèle de développement des participants (MDP)	6
1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE).....	7
1.5 Développement à long terme de l’athlète (DLTA)	11
2 Le modèle du PNCE	12
2.1 Formation et certification	13
2.2 Contextes	Error! Bookmark not defined.
2.3 Ateliers et modules	Error! Bookmark not defined.
3 Évaluation et certification	27
3.1 Objectifs	27
3.2 Principes d’évaluation du PNCE	27
3.3 Résultats attendus, critères et preuves.....	28
3.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE.....	30
3.5 Norme de certification.....	30
3.6 Banque de données du PNCE (le Casier)	31
3.7 Aspects administratifs et logistiques de l’évaluation.....	31
3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs.....	32
4 Responsables du développement des entraîneurs	34
4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs	35
4.2 Personne-ressource	36
4.3 Formateur de personnes-ressources.....	41
4.4 Évaluateur d’entraîneurs	Error! Bookmark not defined.
4.5 Formateur d’évaluateurs.....	Error! Bookmark not defined.
5 Modèle opérationnel	47
5.1 Communication	47
5.2 Responsabilités et planification	49
5.3 Barème de frais, paiements et honoraires	51
5.4 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel	52
5.5 Contrôle de la qualité.....	54
5.6 Restrictions concernant l’âge minimal	54
6 Outils	55
6.1 Code d’éthique du PNCE.....	55

6.2	Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE	Error! Bookmark not defined.
6.3	Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraîneurs	57
6.4	Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs	Error! Bookmark not defined.
6.5	Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs	Error! Bookmark not defined.
6.6	Formulaire de rétroaction sur la formation des entraîneurs.....	Error! Bookmark not defined.
6.7	Formulaire de rétroaction de l'entraîneur (ÉVALUATION)	Error! Bookmark not defined.

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Note : Dans le présent texte, la forme masculine a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Introduction

Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux/territoriaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris la Fédération de tir du Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Le *Manuel des opérations du PNCE* de la Fédération de tir du Canada contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

Date de la révision	Révision
2015/04/01	Publication du document original
2016/02/26	Section Modèle opérationnel du MDP
2020/03/30	Section Modèle opérationnel du MDP
2022/03/25	Compléments d'approbation finale CDAG/HP

1 LA FÉDÉRATION DE TIR DU CANADA ET LE PNCE

1.1 Mission, vision et valeurs

La Fédération de tir du Canada (FTC) est l'organisme national directeur de sport responsable de l'organisation des sports de tir sur cible, qui encourage la croissance de ces sports en plus de produire et de soutenir des athlètes de haute performance.

La FTC possède une riche histoire et, comme tous les organismes directeurs de sport, sa vision a évolué au fil des ans. Notre organisation se compose de bénévoles, d'employés et de membres. Nous nous efforçons d'améliorer notre engagement envers nos membres, de soutenir nos athlètes, entraîneurs et officiels, et d'être une organisation agréable et précieuse pour ses membres. Nous entendons préciser continuellement nos responsabilités, et nous nous engageons à communiquer clairement avec nos partenaires et nos membres, de sorte qu'ils obtiennent de la valeur par leur adhésion à la FTC.

Les valeurs de la FTC sont :

- la **RESPONSABILISATION** envers nos membres et nos partenaires;
- l'**INTÉGRITÉ** dans l'exécution de nos fonctions;
- notre **FIABILITÉ** en tant que fournisseur et la **LOYAUTÉ** de notre appui aux athlètes et aux membres;
- la **MOTIVATION** de nos bénévoles;
- l'**ÉGALITÉ DES CHANCES** de réussir;
- l'**ACCENT SUR LES RÉSULTATS** dans nos opérations.

Nous offrons notre collaboration et notre appui à un grand nombre d'organisations, partout au Canada, et nous travaillons en synergie avec elles afin de conjuguer nos efforts pour développer les outils et les habiletés des tireurs sur cible, des entraîneurs et des officiels à la grandeur du pays. Il existe aussi d'autres sports apparentés, que nous ne représentons pas directement, mais qui font partie des disciplines de tir sur cible. Nous travaillerons en harmonie avec ces organisations apparentées afin de contribuer à établir une base saine de tireurs sur cible qui pourront choisir de faire partie du bassin d'athlètes participant aux Jeux olympiques et aux grandes compétitions. Tous les sports de tir sur cible donnent la possibilité à nos athlètes, officiels et entraîneurs de participer au volet « Le sport pour la vie ». Nous dirigeons également le développement du programme de haute performance, qui vise à soutenir le développement personnel d'athlètes d'excellence dans nos sports de tir sur cible, ce qui, en retour, stimule la visibilité, l'inspiration et la croissance de la communauté des tireurs sur cible.

Comme nous l'énonçons dans notre déclaration d'orientation, nous prévoyons atteindre deux résultats finaux : 1) la croissance des sports de tir sur cible au Canada; 2) le soutien et la production d'athlètes de haute performance. Les activités de planification de notre exécutif nous ont amenés à établir que l'atteinte de ces résultats est possible si nous accomplissons ce qui suit :

- Améliorer la productivité administrative.
- Améliorer le niveau de financement et multiplier les sources de financement.
- Bonifier l'information sur la FTC et les sports de tir sur cible.
- Parachever et mettre en œuvre le plan de développement à long terme de l'athlète.
- Augmenter le nombre d'entraîneurs qualifiés par la formation.
- Recruter et conserver des entraîneurs nationaux dans chaque discipline.
- Augmenter le nombre d'officiels qualifiés.
- Améliorer le rendement des athlètes de haute performance et de développement junior.
- Bonifier la disponibilité des installations d'entraînement et de compétition.
- Accroître la qualité des compétitions.
- Accroître la participation aux sports de tir sur cible.
- Augmenter le niveau d'habileté des tireurs sur cible.
- Produire une série de critères précis et transparents pour l'Équipe nationale et l'Équipe de développement.

1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation.
- Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA).
- Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais.
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport.
- Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs.
- Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1 Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'Association canadienne des entraîneurs rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

1.2.2 Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)

Les représentants et les représentantes provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

- Alberta : Alberta Sport Connection
- Colombie-Britannique : ViaSport BC
- Manitoba : Coaching Manitoba
- Nouveau-Brunswick : Entraîneur NB
- Terre-Neuve et Labrador : Sport Newfoundland and Labrador
- Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- Nouvelle-Écosse : Department of Health and Wellness, Active Living Branch
- Nunavut : Sport and Recreation Division

- Ontario : Coaches Association of Ontario
- Île-du-Prince-Édouard : Sport PEI
- Québec : SportsQuébec
- Saskatchewan : Coaches Association of Saskatchewan
- Yukon : Sport and Recreation, Department of Community Services, Government of Yukon

1.2.3 Organisme national de sport (ONS)

- Fédération de tir du Canada

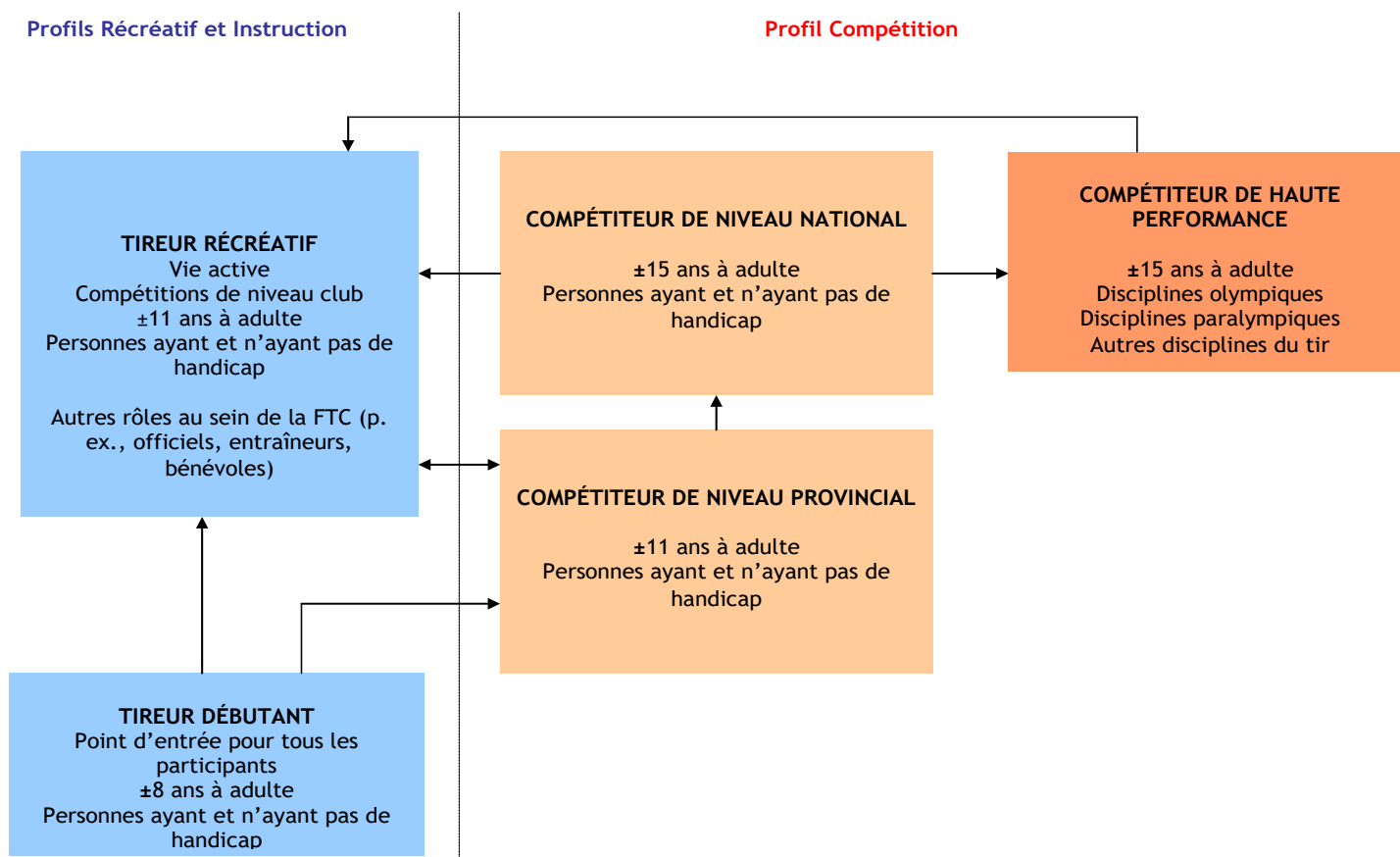
1.2.4 Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

- Alberta Federation of Shooting Sports
- BC Target Sports Association
- Fédération québécoise de tir
- Manitoba Provincial Handgun Association
- Manitoba Provincial Rifle Association
- Newfoundland and Labrador Shooting Association
- Northwest Territories Federation of Shooting Sports
- Ontario Provincial Trapshooting Association
- Ontario Skeet Shooting Assoc.
- Saskatchewan Handgun Association
- Fédération de tir du Canada
- Shooting Federation of Nova Scotia
- The Royal New Brunswick Rifle Association
- Yukon Shooting Federation

1.3 Modèle de développement des participants (MDP)

1.3.1 Modèle de développement des participants (MDP)

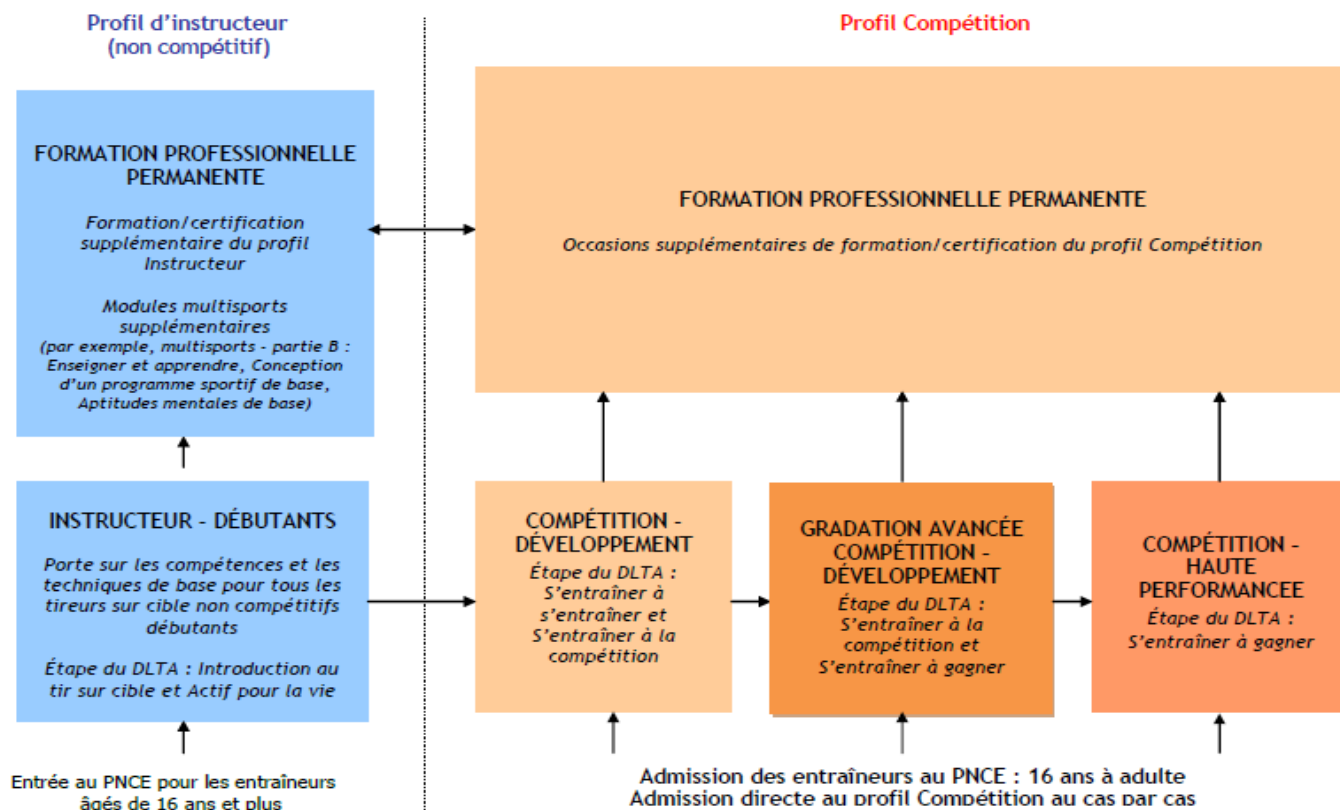
FÉDÉRATION DE TIR DU CANADA : MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DU PARTICIPANT



1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

Modèle de développement des entraîneurs

FÉDÉRATION DE TIR DU CANADA : MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS



1.4.1 Cheminement du contexte Instruction – Débutants

PARCOURS DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS DE TIR :

CONTEXTE INSTRUCTEUR DE DÉBUTANTS

GRUPE CIBLE :

- Membres de la FTC
- Âgés de 16 ans
- Tireurs sur cible d'expérience travaillant avec des tireurs sur cible non compétitifs; débutants et participation continue
- Étape du DLTA:
Intro au tir sur cible et vie active

FORMATION :

- Test de sécurité dans le maniement des armes à feu
- Permis de possession et d'acquisition (permis restreint pour le pistolet)
OU
- Officier de champ de tir (programme des cadets)

Achèvement du cours de 12 h de formation d'instructeur débutant de la FTC

+
Effectuer une fin de semaine de formation du module multisport A qui couvre les modules Prise de décisions éthiques, Nutrition et Planification d'une séance d'entraînement

= ENTRAÎNEUR FORMÉ

ÉVALUATION :

Faire l'évaluation sur place sur le soutien à l'athlète en entraînement et analyse des résultats de l'entraînement
+
Évaluation en ligne des résultats de prise de décisions éthiques

CERTIFIÉ

Entraîneur instructeur de débutants

PERFECTIONNEMENT CONTINU :

Points de perfectionnement professionnel (PP)
- 10 points par cycle de 5 ans

P. ex. :

- Réussite de l'atelier multisport Partie B, qui couvre les modules Enseignement et apprentissage, Élaboration d'un programme sportif de base et Habiletés mentales de base
- Réussite d'autres ateliers du contexte Instructeur - Débutants de la FTC

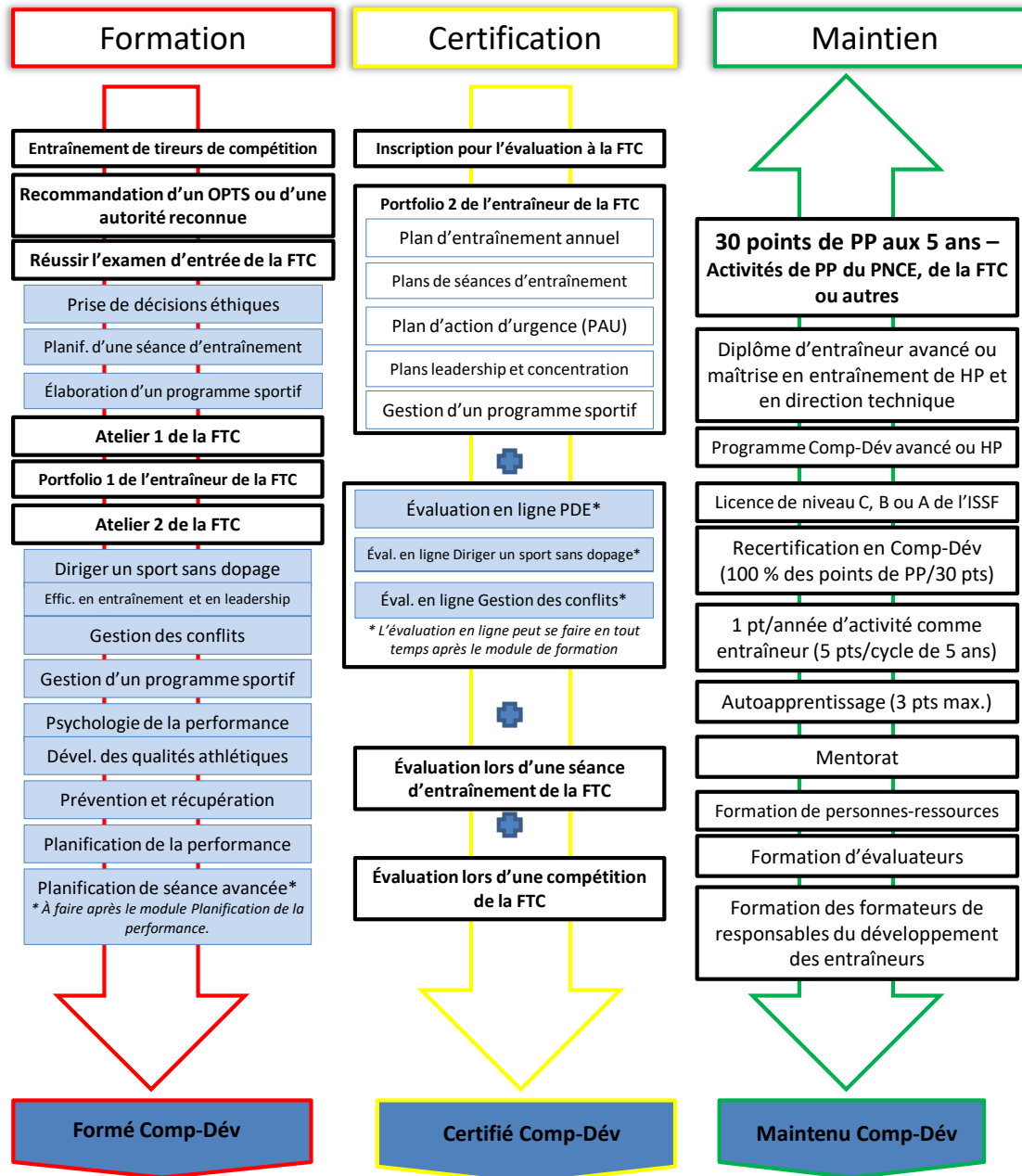
OU

- Réussite de la formation Compétition - Développement

1.4.2 Cheminement des entraîneurs du contexte Compétition – Développement

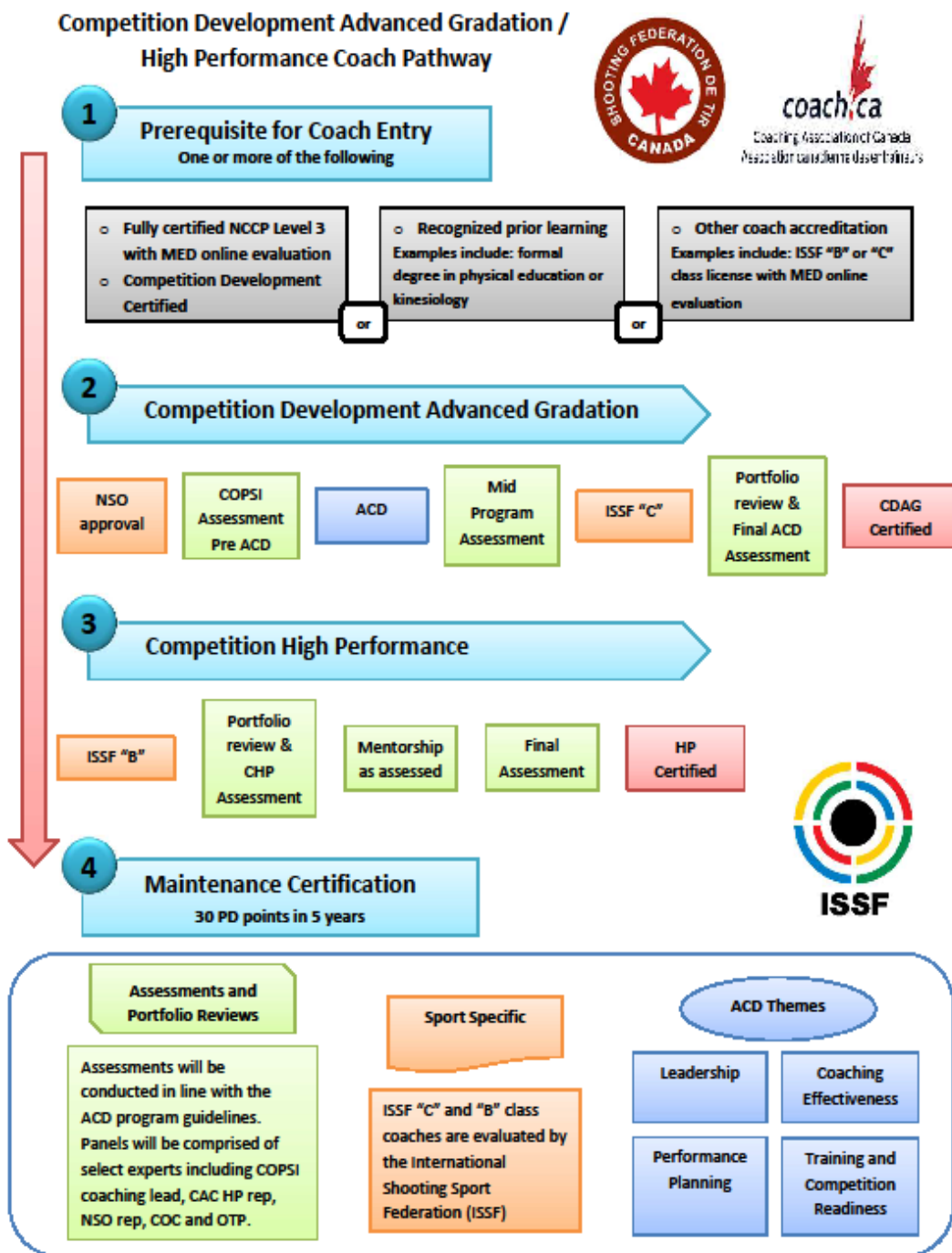


Cheminement des entraîneurs du contexte Compétition – Développement de la FTC



Cases bleues = modules multisports accessibles par l'OPTS (<http://www.coach.ca/-p140497>) pendant toute la phase de formation.
Accès aux évaluations en ligne: <https://thelocker.coach.ca>.

1.4.3 Competition Development Advanced Gradation and High Performance Pathway

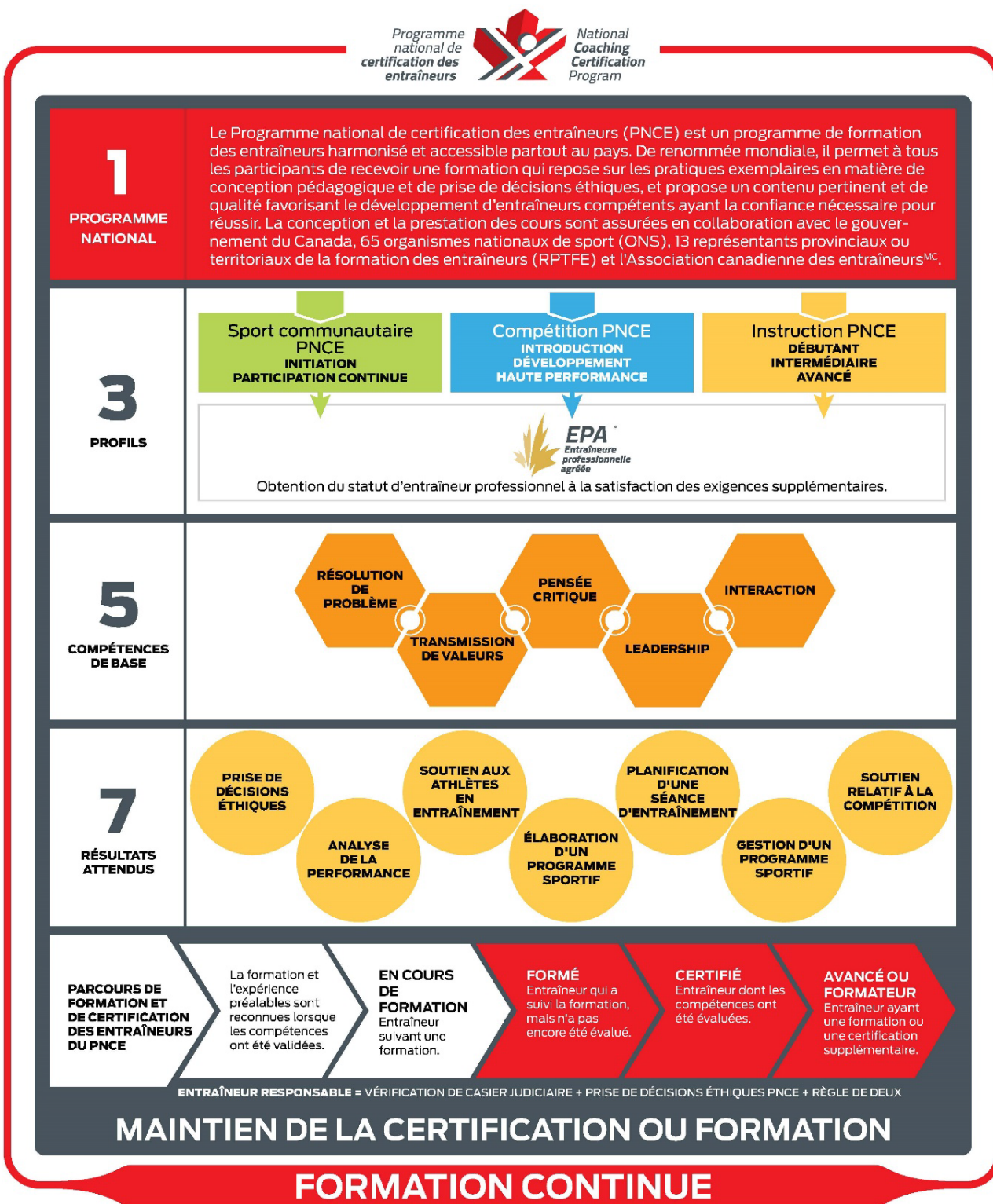


1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA)

<http://sfc-ftc.ca/fr/shortcuts/ltad.html>



2 LE MODÈLE DU PNCE



^{MC} L'Association canadienne des entraîneurs décerne le titre d'entraîneur professionnel agréé (EPA) aux entraîneurs qui ont fait la preuve de leur compétence à titre d'entraîneurs certifiés par le PNCE et de leur adhésion aux normes techniques et éthiques de la profession.



2.1 Formation et certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition – Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé(e) ».

Pour qu'un entraîneur ou une entraîneure obtienne le statut « Certifié(e) », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant l'entraînement et l'appui aux participants en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- **En cours de formation** – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- **Formés** – quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- **Certifiés** – quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://coach.ca/formation-et-certification-s16468>.

2.2 Contextes

2.2.1 Sport communautaire



ENTRAÎNEUR DE
SPORT COMMUNAUTAIRE

Vous entraînez peut-être déjà au niveau communautaire ou vous songez à vous lancer dans l'entraînement. Dans bien des cas, vous êtes un parent dont l'enfant fait du sport, ou un ou une bénévole qui travaille avec des participants de tous âges qui s'initient à un sport.

Il y a généralement deux niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de sport communautaire : Initiation (ou introduction) et Participation continue.

- Le contexte **Sport communautaire – Initiation** est axé sur les participants que l'on initie à un sport. Dans de nombreux sports, ce sont de très jeunes enfants qui pratiquent ce sport pour la première fois. Dans quelques sports, l'initiation peut s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Les participants de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade S'amuser grâce au sport.
- Le contexte **Sport communautaire – Participation continue** vise généralement des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation. Ils sont dans le stade Vie active du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse est d'encourager les participants à continuer à faire du sport.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/entra-neurs-communautaires-s15434>.

2.2.2 Compétition



ENTRAÎNEUR DE COMPÉTITION

En général, vous êtes un entraîneur d'expérience ou un ancien athlète. Peut-être entraînez-vous une équipe de niveau régional ou provincial, et vous visez à travailler à long terme avec les athlètes afin qu'ils améliorent leur performance.

Il y a trois niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de compétition qui reflètent les stades de développement de l'athlète : Introduction, Développement et Haute performance.

- Le contexte **Compétition – Introduction** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme.
- Le contexte **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme.
- Le contexte **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un ou une athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité

des stades du développement à long terme. Dans ce contexte, les entraîneurs doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/entra-neurs-de-comp-tition-s15435>.

2.2.3 Instruction



Les instructeurs du profil Instruction doivent avoir des aptitudes et une formation propres à leur sport, qu'ils travaillent avec des participants de niveau débutant intermédiaire ou avancé. Nombre d'entre eux sont d'anciens participants et à ce sport.

Le profil Instruction comporte trois différents niveaux d'ateliers : Débutant(e)s, Exécutant(e)s intermédiaires et Exécutant(e)s avancé(e)s.

- Les instructeurs du contexte **Instruction – Débutant(e)s** travaillent habituellement avec des participants qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur ou l'institutrice et le participant ou la participante est courte.
- Les instructeurs des contextes **Instruction – Exécutant(e)s intermédiaires** et **Instruction – Exécutant(e)s avancé(e)s** sont spécialisés et leur rôle consiste expressément à aider des athlètes venant du sport de compétition à acquérir de meilleures habiletés et, dans certains cas, un perfectionnement tactique particulier à leur sport.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/instructeurs-s15436>.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/o-est-ce-que-je-me-situe--s15433>.

2.3 Ateliers et modules

2.3.1 Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris <InsérerONS>, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-propre-au-sport-s16547>.


2.3.2 Formation multisport

Plusieurs de ces modules ont été intégrés dans les ateliers spécifiques à certains sports tandis que d'autres sports exigent que leurs entraîneurs prennent part à ceux-ci séparément par le biais du réseau de représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs.

Tous ces modules multisports peuvent vous aider à viser plus haut en tant qu'entraîneur ou entraîneuse et peuvent également compter pour le Maintien de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/modules-multisports-du-pnce>.

DÉVELOPPEMENT DES QUALITÉS ATHLÉTIQUES PNCE




Lorsque vous aurez terminé le module Développement des qualités athlétiques du PNCE, vous serez en mesure :

- d'identifier les qualités athlétiques requises dans votre sport;
- d'évaluer les qualités des athlètes et d'interpréter les données afin de sélectionner des activités d'entraînement;
- de comprendre les principes, les méthodes et les protocoles d'entraînement;
- d'établir et de recommander des protocoles d'entraînement adaptés à l'âge et au stade de développement des athlètes

DURÉE : 7 heures 30 minutes

DIRIGER UN SPORT SANS DOPAGE PNCE



Lorsque vous aurez terminé le module Diriger un sport sans dopage du PNCE, vous serez en mesure :

- de bien comprendre et d'expliquer les conséquences de l'utilisation de substances interdites dans le sport;
- d'informer les athlètes à propos des protocoles de contrôle de dopage en vigueur lors des compétitions d'envergure;
- d'encourager les athlètes à préserver leurs valeurs sportives et à assumer une plus grande part de responsabilité vis-à-vis leurs actions personnelles;

- d'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE à vos activités d'entraînement afin de vous assurer qu'il n'y a pas de dopage dans votre sport et parmi vos athlètes.

DURÉE : 3 heures 30 minutes

EFFICACITÉ EN ENTRAÎNEMENT ET EN LEADERSHIP PNCE

Le module Efficacité en entraînement et en leadership du PNCE vous permettra d'acquérir les habiletés dont vous avez besoin pour :

- promouvoir une image positive du sport et en donner l'exemple aux athlètes et aux personnes qui les soutiennent dans leur performance;
- transmettre des explications et des messages clairs lorsque vous communiquez avec vos athlètes et les personnes qui les appuient;
- trouver des occasions d'interagir avec tous les athlètes et utiliser les rétroactions pour améliorer et corriger leur performance et leurs comportements.

DURÉE : 8 heures 40 minutes

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME SPORTIF DE BASE PNCE

Grâce au module Élaboration d'un programme sportif de base du PNCE, vous apprendrez à :

- établir une structure de programme fondée sur les occasions d'entraînement et de compétition;
- suivre le développement des athlètes au moyen d'indicateurs;
- élaborer des plans de séance qui tiennent compte des priorités d'entraînement tout au long de la saison.

DURÉE : 4 heures 45 minutes

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Enseignement et apprentissage du PNCE, vous serez en mesure :

- Mettre en oeuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.
- Faire des interventions qui favorisent l'apprentissage et le développement.

DURÉE : 4 heures 45 minutes

ENTRAÎNEMENT CONTRE RÉSISTANCE PNCE


Le module Entraînement contre résistance du PNCE vous apprendra à utiliser des outils d'entraînement contre résistance éprouvés pour prévenir les blessures et améliorer la performance de vos athlètes.

Lorsque vous aurez terminé le module Entraînement contre résistance du PNCE, vous serez en mesure :

- d'utiliser des exercices contre résistance appropriés au stade de développement de vos athlètes pour développer la force;
- d'identifier des exercices et des séquences d'exercices d'entraînement contre résistance qui permettent de développer la force;
- d'aider les athlètes à exécuter correctement les exercices d'entraînement contre résistance et à surveiller leur programme d'entraînement.

DURÉE : 3 heures 30 minutes

ENTRAÎNEMENT DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES PNCE



Lorsque vous aurez terminé le module Entraînement dans les écoles secondaires du PNCE, vous serez en mesure :


- d'appliquer et intégrer le modèle du DLTA à votre programme de sport scolaire;
- d'appliquer un processus de prise de décisions éthiques à des scénarios propres au sport scolaire;
- d'appliquer la philosophie du sport scolaire et le Code d'éthique du PNCE à votre programme de sport scolaire;
- d'intégrer des normes de sécurité à vos activités d'entraîneur de sport scolaire;
- de gérer les politiques et les procédures du sport scolaire;
- d'assumer les rôles et responsabilités propres aux entraîneurs de sport scolaire.

Cet atelier est présenté par les organisations du sport scolaire suivantes en Colombie-Britannique, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador :

- BC School Sports
www.bcschoolsports.ca/coaching
- Ontario Federation of School Athletic Associations (OFSAA)
<https://www.ofsaa.on.ca/programs/coaching-ontario-schools-cios>
- School Sports Newfoundland Labrador
www.schoolsportsnl.ca/high-school/

DURÉE : 3 heures

ENTRAÎNER DES ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP PNCE



Le module d'apprentissage en ligne Entraîner des athlètes ayant un handicap du PNCE s'adresse principalement aux entraîneurs qui n'ont jamais entraîné des athlètes ayant un handicap, ou qui le font depuis peu.

À la fin de ce module, vous pourrez :

- communiquer de façon efficace et respectueuse avec des personnes ayant un handicap et à leur sujet;
- expliquer les bienfaits de la pratique du sport chez les personnes ayant un handicap;
- offrir une expérience positive, sécuritaire et inclusive aux athlètes ayant un handicap;
- envisager les prochaines étapes de votre perfectionnement professionnel en lien avec l'entraînement d'athlètes ayant un handicap.

DURÉE : 1 heure

GESTION D'UN PROGRAMME SPORTIF PNCE



Le module Gestion d'un programme sportif fournit aux entraîneurs et entraîneuses la possibilité de planifier le budget du programme, de déterminer les attentes du personnel et de l'équipe, d'organiser les déplacements de l'équipe, d'élaborer des ententes avec les athlètes et de présenter des rapports sur les progrès de l'athlète ou de l'équipe, et d'intervenir dans tous ces aspects.

Lorsque vous aurez terminé le module Gestion d'un programme sportif, vous serez en mesure :

- de gérer les aspects administratifs du programme et superviser la logistique;
- de gérer les rôles et les responsabilités du personnel;
- de gérer les finances et les arrangements de voyage pour les camps et les tournois;
- de rendre compte des progrès réalisés par les athlètes tout au long du programme.

DURÉE : 4 heures

GESTION DES CONFLITS PNCE



Le module Gestion des conflits du PNCE vous permettra :

- d'identifier les sources courantes de conflits dans le sport;
- de déterminer quels sont les groupes ou les personnes qui sont les plus susceptibles de se trouver dans une situation de conflit;
- d'acquérir des habiletés importantes qui vous aideront à prévenir et à résoudre les conflits qui découlent de renseignements erronés, d'un manque de communication ou d'une méprise;
- d'acquérir des habiletés qui vous permettront d'écouter et de parler efficacement lors d'une situation de conflit tout en maintenant des relations positives avec les athlètes, les parents, les officiels et les autres entraîneurs et entraîneuses.

DURÉE : 4 heures 30 minutes

HABILETÉS LIÉES AUX FONDEMENTS DU MOUVEMENT PNCE

Présenté par 

Les activités d'apprentissage proposées dans l'atelier Habiletés liées aux fondements du mouvement du PNCE vous prépareront à :

- détecter et corriger les erreurs élémentaires, de façon à ce que les participants soient en mesure de choisir d'adopter un mode de vie sain et actif;
- appliquer un processus d'enseignement pour inculquer les habiletés liées aux fondements du mouvement;
- adapter les habiletés liées aux fondements du mouvement pour les participants qui présentent un handicap intellectuel, physique ou sensoriel ou une déficience comportementale;
- diriger des activités qui permettent de développer des habiletés liées aux fondements du mouvement de façon sécuritaire et responsable tout en interagissant avec les autres;
- fournir aux participants une rétroaction adaptée à leur stade de développement.

DURÉE : 4 heures 12 minutes

HABILETÉS MENTALES DE BASE PNCE

Le module Habiletés mentales de base du PNCE vous permettra d'acquérir les compétences suivantes :

- Intégrer des stratégies de préparation mentale à leurs séances d'entraînement.
- Aider les participants à être psychologiquement prêts pour la compétition.

DURÉE : 4 heures

INITIATION À L'ENTRAÎNEMENT SPORTIF PNCE

Le module en ligne Initiation à l'entraînement sportif du PNCE présente les thèmes fondamentaux de l'entraînement à tous les entraîneurs, du plus novice au plus chevronné. Le développement à long terme, la sécurité et le bien-être des athlètes, la motivation et l'éthique figurent parmi les sujets abordés. Il permet en outre aux entraîneurs de se familiariser avec les fondements du PNCE et de se préparer pour leur première formation en personne.

Ce module vise à présenter les concepts clés en matière d'entraînement et les outils de formation qui constituent les fondements du PNCE. Le module en ligne Initiation à l'entraînement sportif du PNCE est une très bonne source d'information pour les entraîneurs, qui peuvent continuer de le consulter après avoir terminé la formation.


Il s'agit d'une excellente ressource pour :

- les parents qui s'intéressent à l'entraînement;
- les nouveaux entraîneurs;
- les entraîneurs d'expérience qui n'ont pas encore suivi de formation du PNCE;

- les athlètes qui font la transition à un rôle d'entraîneur;
- les entraîneurs d'expérience du PNCE qui désirent obtenir des crédits de perfectionnement professionnel ou un rappel des principes fondamentaux du PNCE;
- les administrateurs sportifs qui s'occupent du PNCE et du développement des entraîneurs.

DURÉE : 1 heure

MENTORAT PNCE



Le module de Mentorat vise à préparer les personnes à assumer leur rôle en mentorat avec des objectifs bien précis et à acquérir une confiance quant à leurs interventions. La formation réaffirme et renforce leurs capacités et compétences en tant que mentor ou mentore, tout en approfondissant leurs connaissances quant au processus de mentorat. La formation fournira aux mentors et aux mentores des normes et des protocoles pour la mise en œuvre d'un mentorat au sein de leur collectivité d'entraîneurs et d'entraîneuses.


La formation comprendra des tâches, des discussions et des séances d'information en petit groupe. L'accent sera mis sur la pratique des compétences en communication requises d'un mentor ou d'une mentore.

Lorsque vous aurez terminé le module Mentorat du PNCE, vous serez en mesure :

- de comprendre le concept de mentorat;
- de maîtriser le processus de l'entraînement cognitif;
- d'exercer les compétences en communication requises pour être un mentor efficace;
- d'utiliser les trois étapes du processus de mentorat

DURÉE : 6 heures 40 minutes

MIEUX AGIR PNCE



Un ajout intéressant à nos formations du PNCE, Mieux agir est un atelier animé et propice à la réflexion d'une durée de quatre heures qui vous apprendra à accroître le bien-être des athlètes avec qui vous travaillez et à incarner un modèle positif dans le domaine du sport.

Lorsque vous aurez terminé le module Mieux agir du PNCE, vous serez en mesure :

- de réfléchir de façon critique à vos propres expériences dans le sport;
- de reconnaître les situations qui pourraient donner lieu à des mauvais traitements de même que la présence de ceux-ci;
- de déterminer quand et comment intervenir si vous observez ou soupçonnez des mauvais traitements;
- d'appliquer le Modèle de prise de décisions du PNCE en six étapes afin de prendre des décisions éthiques vis-à-vis les mauvais traitements dans le sport;
- d'identifier les conditions qui régissent la création d'expériences sportives positives et saines qui accroissent le bien-être des athlètes dont vous avez la responsabilité.

DURÉE : 3 heures 20 minutes

MODULES POUR ENTRAÎNEURS D'ATHLÈTES AUTOCHTONES PNCE



Les Modules pour entraîneurs d'athlètes autochtones (MEAA) répondent au besoin d'un programme de formation national reflétant le caractère unique de la culture, des valeurs et des modes de vie des Autochtones.

Les MEAA sont un outil de formation professionnel conçu pour les entraîneurs autochtones et non autochtones qui travaillent avec des athlètes autochtones et qui sont en voie d'obtenir une certification au sein du PNCE. Il y a trois modules: Une approche holistique à l'entraînement, Réagir face au racisme dans les sports et Santé et bien-être. Lorsque vous aurez terminé ces modules, vous serez en mesure de :

- Comprendre le rôle du sport au sein des collectivités autochtones.
- Comprendre le milieu où vous pratiquez et influencer sur cette communauté.
- Entraîner la personne entière, au-delà de l'aspect physique, en englobant les aspects mental (intellectuel/affectif), spirituel et culturel.
- Répondre au racisme dans le sport.
- Établir pour votre équipe un code de conduite qui respecte les différences et traite du racisme.
- Aider les jeunes que vous entraînez à faire des choix de vie sains.

DURÉE: 1 – 3 heures (selon le module)

NUTRITION SPORTIVE PNCE



Lorsque vous aurez terminé le module Nutrition sportive du PNCE, vous serez en mesure :

- d'expliquer les besoins nutritionnels de base d'un athlète;
- de prendre les mesures appropriées pour voir à ce que les athlètes s'hydratent bien pendant l'effort;
- de renseigner les athlètes sur l'utilisation des suppléments nutritifs et des boissons pour sportifs;
- de promouvoir une image corporelle positive;
- d'identifier les différents types de dérèglement des habitudes alimentaires;
- d'aider les athlètes ayant des besoins nutritionnels particuliers;
- d'identifier les allergies et intolérances alimentaires courantes;
- de fournir aux athlètes et à leurs parents des conseils précis en matière de nutrition avant, pendant et après l'effort;
- de fournir aux athlètes et à leurs parents des conseils précis en matière de nutrition avant et pendant les déplacements.

DURÉE: 1 heure

PLAN D'ACTION D'URGENCE PNCE

Après avoir terminé l'activité Plan d'action d'urgence du PNCE, vous serez en mesure :

- d'expliquer l'importance de mettre un PAU en place;
- de reconnaître les situations justifiant l'application d'un PAU;
- d'expliquer les rôles de la personne responsable et de la personne responsable des appels;
- de créer un PAU détaillé comportant tous les renseignements nécessaires à une intervention d'urgence.

Pour la faire cette activité gratuite, visitez la page Plan d'action d'urgence du PNCE de la section Apprentissage en ligne du Casier.

DURÉE : 15 minutes

PLANIFICATION AVANCÉE D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT PNCE

Pour que les séances d'entraînement individuelles contribuent efficacement aux objectifs globaux d'un plan d'entraînement annuel, un entraîneur et une entraîneuse doivent comprendre l'issue de chacune des séances d'entraînement et la façon dont leurs effets cumulatifs contribueront au développement de l'athlète.

Le module Planification avancée d'une séance d'entraînement se concentre sur l'incidence d'une séquence d'entraînement quotidienne et des manipulations qui peuvent avoir un effet sur les résultats de l'entraînement.

Ce module de cinq (5) heures est une excellente suite au module Planification d'une séance d'entraînement. Il est recommandé de suivre le module Planification de la performance avant le module Planification avancée d'une séance d'entraînement.

Lorsque vous aurez terminé le module Planification avancée d'une séance d'entraînement du PNCE, vous serez en mesure :

- de reconnaître les facteurs qui ont une incidence sur la planification des séances d'entraînement;
- de vous assurer que les plans d'entraînement correspondent aux microcycles et aux phases desquelles ils font partie;
- d'ordonnancer les exercices de la séance afin que leur séquence soit conforme aux préceptes énoncés dans les recherches;
- d'élaborer un plan d'entraînement des qualités athlétiques s'étendant sur un microcycle;
- d'élaborer un plan d'entraînement des habiletés techniques et tactiques s'étendant sur un microcycle;
- d'élaborer un plan de microcycle aidant les athlètes à affûter leur performance avant une compétition.

DURÉE : 4 heures 37 minutes

PLANIFICATION D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT PNCE

Le module Planification d'une séance d'entraînement du PNCE compte deux composantes : l'activité d'apprentissage en ligne gratuite Plan d'action d'urgence du PNCE et un module à suivre en ligne ou en classe. Pour que le module soit considéré comme réussi, les entraîneurs doivent faire les deux.

Ce module vise à enseigner aux entraîneurs à planifier des séances d'entraînement sécuritaires et efficaces.

En effet, les activités d'apprentissage du module Planification d'une séance d'entraînement du PNCE vous préparent à :

- expliquer l'importance de la logistique dans l'élaboration d'un plan de séance;
- déterminer une structure appropriée pour une séance;
- identifier des activités appropriées pour chacune des parties de la séance.

Après avoir terminé l'activité d'apprentissage en ligne Planification d'une séance d'entraînement du PNCE, vous serez en mesure :

- d'expliquer l'importance de mettre un PAU en place;
- de reconnaître les situations justifiant l'application d'un PAU;
- d'expliquer les rôles de la personne responsable et de la personne responsable des appels;
- de créer un PAU détaillé comportant tous les renseignements nécessaires pour une intervention d'urgence.

DURÉE : 5 heures 10 minutes

PLANIFICATION DE LA PERFORMANCE PNCE

COMPREND : Une séance en ligne de 2 heures préalable à l'atelier.

Le module Planification de la performance permet aux entraîneurs et entraîneuses de réfléchir à la structure d'un plan annuel et de déterminer adéquatement la séquence de l'entraînement et les priorités en matière de développement afin d'atteindre une performance maximale.

Ce module représente la prochaine étape idéale après le module Élaboration d'un programme sportif de base. Il est recommandé de suivre les modules Élaboration d'un programme sportif de base et Développement des qualités athlétiques avant le module Planification de la performance.


Lorsque vous aurez terminé le module Planification de la performance du PNCE, vous serez en mesure :

- d'effectuer une analyse approfondie des exigences de votre sport au niveau élite (haute performance);
- de créer une structure de programme fondée sur des occasions d'entraînement et de compétition;

- d'identifier des mesures favorables au développement des athlètes dans votre propre programme;
- d'intégrer des priorités d'entraînement annuelles dans votre programme;
- d'organiser et d'établir l'ordre des priorités et des objectifs d'entraînement sur une base hebdomadaire pour en optimiser les ajustements;
- d'évaluer la capacité des athlètes/de l'équipe à offrir une performance correspondant à leur potentiel lors des compétitions.

DURÉE : 12 heures 30 minutes

PRENDRE UNE TÊTE D'AVANCE PNCE



Lorsque vous aurez terminé le module Prendre une tête d'avance du PNCE, vous saurez :

- ce que vous pouvez faire pour prévenir les commotions cérébrales;
- comment reconnaître les signes et symptômes de commotion cérébrale;
- quoi faire lorsqu'un athlète semble souffrir d'une commotion cérébrale;
- comment vous assurer que vos athlètes reviennent au jeu en toute sécurité.

DURÉE : 1 heures 30 minutes

PRÉVENTION ET RÉCUPÉRATION PNCE



Lorsque vous aurez terminé le module Prévention et récupération du PNCE, vous aurez les connaissances nécessaires pour :

- identifier les blessures fréquentes dans votre sport et élaborer des stratégies de prévention et de récupération pour réduire le risque de blessure à l'entraînement et en compétition;
- offrir des renseignements et des conseils éclairés à propos de l'hydratation, de la nutrition et du sommeil dans une optique de prévention des blessures;
- sélectionner des habiletés et des exercices qui aideront vos athlètes à exécuter des échauffements et des retours au calme appropriés;
- élaborer des évaluations fonctionnelles en vue du retour au jeu de vos athlètes;
- appliquer des techniques de récupération et de régénération qui aideront les athlètes à maintenir ou à retrouver un niveau de performance optimal à la suite d'une blessure.

DURÉE : 7 heures 20 minutes

PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES PNCE



Le PNCE offre aux entraîneurs une formation et une évaluation en ligne portant sur la prise de décisions éthiques grâce au module Prise de décisions éthiques du PNCE.

Après avoir suivi ce module, vous serez bien outillé pour faire face aux problèmes éthiques avec confiance et assurance. Cette formation aide les entraîneurs à évaluer les implications

juridiques, éthiques et morales de situations difficiles pouvant survenir dans le monde des sports d'équipe et des sports individuels.

Lorsque vous aurez terminé la formation, vous serez en mesure :

- d'analyser une situation complexe et de déterminer si elle a des implications morales, légales ou éthiques;
- d'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE afin de réagir de façon appropriée à certaines situations, conformément au Code d'éthique du PNCE.

DURÉE : 3 heures 30 minutes

PSYCHOLOGIE DE LA PERFORMANCE PNCE



Lorsque vous aurez terminé le module Psychologie de la performance du PNCE, vous serez capable :

- Identifier les habiletés liées à la concentration qui aideront les athlètes à atteindre leurs objectifs lors des séances d'entraînement et des compétitions.
- Faire en sorte que les athlètes perfectionnent les habiletés liées à la concentration qui les aideront à atteindre leurs objectifs lors des séances d'entraînement et des compétitions.
- Travailler avec les athlètes ou les équipes afin d'établir des objectifs pertinents liés aux résultats, à la performance et au processus.
- Employer des habiletés relatives au bilan pour mieux encadrer les athlètes et évaluer leur performance lors des séances d'entraînement et des compétitions.

DURÉE : 7 heures 30 minutes

3 ÉVALUATION ET CERTIFICATION

3.1 Objectifs

Dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE. Bien que l'évaluation ne soit pas requise pour obtenir une certification dans le profil Sport communautaire, certains sports peuvent choisir d'octroyer une certification aux entraîneurs dans ce profil.

3.2 Principes d'évaluation du PNCE

- Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthique privilégiées dans le système sportif canadien.
- L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.
- L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur respecte un critère donné.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.
- Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. This helps them achieve certification.
- En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

- Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif; (2) acceptables d'un point de vue professionnel; (3) crédibles auprès du public; (4) valables sur le plan juridique; (5) financièrement abordables; et (6) raisonnablement accessibles.
- Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doivent précéder l'évaluation.
- Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

3.3 Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- Résultats attendus
- Critères
- Preuves

RÉSULTATS ATTENDUS : Tâches générales que les entraîneurs doivent pouvoir exécuter

Sept tâches générales illustrent ce que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées *résultats attendus du PNCE*, et elles sont énumérées ci-dessous :

- Soutien aux athlètes en entraînement
- Prise de décisions éthiques
- Planification d'une séance d'entraînement
- Analyse de la performance
- Soutien relatif à la compétition
- Élaboration d'un programme sportif
- Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont la possibilité d'ajouter un ou plusieurs résultats attendus qui leur sont propres si les résultats attendus du PNCE ne couvrent pas adéquatement les tâches requises dans leur sport. Le nombre de résultats attendus évalués représente une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

CRITÈRES : Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère.

Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le contexte Sport communautaire – Initiation, le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère tandis que dans le contexte Compétition – Introduction, il en comprend trois.

Les critères *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critères pour « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- Contexte Sport communautaire – Initiation : Diriger les participants dans le cadre d'activités appropriées.
- Contexte Compétition – Introduction : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.

PREUVES : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur d'entraîneurs afin de confirmer que le candidat respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraîneur accomplit concrètement. Elle est *observable et mesurable*.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur d'entraîneurs doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

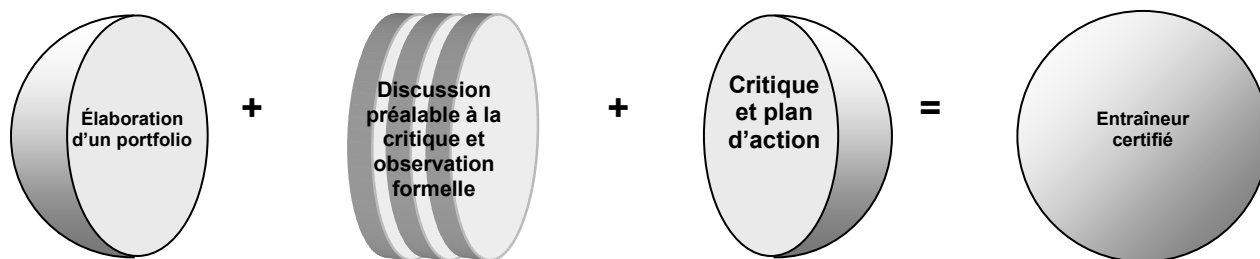
EXEMPLE – Critère et preuves du contexte Compétition – Introduction pour le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Critère : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*
- *Preuves : Présenter une séance d'entraînement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.*

3.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

- Évaluation du portfolio
- Discussion préalable à la critique
- Observation formelle
- Critique
- Établissement d'un plan d'action
- Préparation des rapports



3.4.1 Évaluation du portfolio

- L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur d'entraîneurs de juger si le candidat entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- L'entraîneur doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.
- L'évaluateur d'entraîneurs doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur dans un délai raisonnable.
- Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- Lorsque l'évaluateur d'entraîneurs estime que le candidat est prêt à se soumettre à l'observation formelle, il doit communiquer avec l'organisme de sport approprié afin de fixer la date de l'observation formelle.
- Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur d'entraîneurs entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

3.5 Norme de certification

La *norme de certification* se rapporte au niveau de réussite de l'entraîneur par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraîneur respecte ou surpasse les normes minimales. Par exemple, une échelle de réussite comportant cinq niveaux pourrait ressembler à ce qui suit :

5 Expert

- 4 Avancé
- 3 Norme minimale du PNCE – Comprend les preuves décrivant la norme minimale concernant ce que l'entraîneur peut faire
- 2 Près de la norme
- 1 Bien en deçà de la norme

Les échelles de réussite peuvent varier, mais elles doivent toutes comprendre la norme minimale du PNCE.

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

3.6 Banque de données du PNCE (le Casier)

La Banque de données du PNCE permet d'effectuer le suivi des résultats attendus et des critères; la lettre F indique que l'entraîneur a suivi une formation portant sur le critère en question tandis que la lettre E signifie que le critère a été évalué. La Banque de données ne permet pas le suivi des preuves.

3.7 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation

Les sports doivent tenir compte de certains aspects administratifs lors de l'élaboration des protocoles d'évaluation. Les sections ci-dessous contiennent des exemples d'éléments administratifs pouvant être mis en œuvre par les sports.

3.7.1 Paiements et honoraires pour les évaluations

Les points ci-après illustrent les lignes directrices concernant les paiements si seulement un évaluateur a la responsabilité de faciliter le processus d'évaluation.

- Lorsque l'entraîneur s'inscrit au processus d'évaluation, il paie les frais d'inscription à l'organisme de sport approprié (OPTS ou ONS).
- L'organisme de sport verse deux (2) paiements à l'évaluateur : le premier lui est remis une fois que le portfolio a été évalué et noté, et le deuxième lorsque la documentation liée à l'évaluation et la copie du plan d'action ont été reçus et que l'activité a été inscrite dans la Banque de données du PNCE (le Casier).
- Si plus d'un évaluateur participe au processus d'évaluation, l'ONS doit établir des calendriers de paiement qui correspondent à leurs tâches respectives dans le cadre de l'évaluation des candidats entraîneurs. Ainsi, il peut être nécessaire de faire appel à plus d'un évaluateur si l'évaluation de résultats attendus donnés du PNCE exige des compétences spéciales.

3.7.2 Appels et vérifications des évaluations

Les sports devraient envisager de proposer un processus d'appel des évaluations et de vérification des évaluateurs. L'entraîneur doit avoir la possibilité de faire appel s'il n'a pas réussi l'évaluation.

Il est recommandé qu'un formateur d'évaluateurs procède régulièrement à la vérification des évaluations des entraîneurs (p. ex., une fois à tous les deux ans).

Il est en outre recommandé que les appels et les vérifications soient présentés à l'organisme national de sport aux fins d'examen par un comité technique.

La documentation requise dans le cadre d'une vérification ou d'un appel peut comprendre les éléments suivants.

- Le portfolio du candidat entraîneur et le modèle de notation utilisé par l'évaluateur.
- Un enregistrement vidéo de la séance d'entraînement dirigée par le candidat entraîneur, ou tous les modèles utilisés par l'évaluateur lors de l'observation.
- Toute la documentation se rapportant à l'évaluation formelle, au processus de critique et au plan d'action.

Une fois l'examen terminé, un rapport doit être rédigé afin de définir les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou qui doivent être mis en œuvre par le candidat entraîneur ou l'évaluateur.

Il est recommandé que des frais soient exigés lors du lancement du processus d'appel.

Si l'appel est rejeté, l'entraîneur peut devoir recommencer le processus d'évaluation ou améliorer certaines habiletés. S'il est nécessaire d'effectuer une autre observation formelle, celle-ci devra être exécutée par un évaluateur différent et entraînera le paiement de frais additionnels. L'organisme national de sport doit faire en sorte que l'entraîneur puisse avoir accès à un autre évaluateur.

Lorsqu'il n'est pas possible de trouver un autre évaluateur, c'est l'ONS qui doit supporter les coûts associés à l'embauche de celui ou celle qui évaluera l'entraîneur. Ces coûts peuvent comprendre le voyage, l'hébergement et les repas.

3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences qui se fonde sur les habiletés des entraîneurs; cela signifie que la certification est octroyée aux entraîneurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour FAIRE certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants avec qui ils travaillent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont ou n'ont pas suivie.

Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraîneur puisse faire la preuve qu'il détient les compétences qui sont nécessaires dans le contexte visé tout en évitant que l'ONS ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas, mais peuvent obtenir le statut « Certifié » après avoir réussi l'évaluation. Ceci s'applique uniquement aux contextes dans lesquels les entraîneurs peuvent obtenir le statut « Certifié ». Le concept « d'équivalence » n'est pas valable.

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des individus, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de l'entraînement ou des antécédents pertinents ou encore d'entraîneurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues.

Pour faire reconnaître les compétences en entraînement par l'intermédiaire de la Fédération de tir du Canada :

- Présenter une demande à la FTC.
- Faire parvenir un curriculum vitæ résumant la formation, l'expérience et les antécédents.
- Le comité haute performance examinera la demande.
- Le cas échéant, fournir les renseignements complémentaires demandés.

4 RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants ». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Les formateurs de personnes-ressources, les personnes-ressources avancées, les personnes-ressources, les formateurs d'évaluateurs, les évaluateurs avancés et les évaluateurs d'entraîneurs sont tous des responsables du développement des entraîneurs.

En général, le cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs comprend les étapes décrites ci-dessous.



Formation : Les candidats responsables du développement des entraîneurs doivent suivre une formation pointue, qui est maintenant offerte dans le cadre d'un processus uniformisé à l'échelle du Canada. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-après.

- Formation de base :** Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
- Formation propre au contenu (des sports ou multisport) :** Inclut la microanimation, une activité qui permet aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
- Coprestation :** Offre aux nouveaux responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraîneurs, aux côtés d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté.

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « FORMÉ ».

Évaluation : L'évaluation permet de confirmer que le responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « CERTIFIÉ ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-des-responsables-du-d-veloppement-des-entra-neurs-s16933>.

4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Il y a deux façons de devenir candidat responsable du développement des entraîneurs :

- les formateurs de personnes-ressources (FPR) ou d'évaluateurs (FE), les organismes provinciaux ou territoriaux de sport (OPTS) et les organismes nationaux de sport (ONS) peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs;
- les individus peuvent poser leur candidature eux-mêmes.

Les partenaires qui établissent un bassin de candidats doivent s'efforcer de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux de leur sport et la nécessité d'avoir un groupe représentatif de toutes les régions du Canada. Beaucoup de candidats sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des individus qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires. Les rôles et responsabilités des responsables du développement des entraîneurs sont clairement définis dans les Outils d'évaluation.

Les individus qui posent eux-mêmes leur candidature reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature et doivent remplir cette lettre et la faire parvenir à leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS) ou à leur représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs (RPTFE), en compagnie de leur curriculum vitæ et, s'il y a lieu, de leur transcription de statut de certification au sein du PNCE.



4.2 Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource (PR) qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant, car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR doit posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entraînement et elles sont les ambassadrices du PNCE.

4.2.1 Comment devenir personne-ressource

Toutes les personnes-ressources doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

Formation de base	Formation propre au contenu	Coprestation 	Évaluation 
<p>Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aperçu de l'atelier et du PNCE • Fonctions de la personne-ressource • Éléments d'une activité d'apprentissage efficace • Stades de développement du groupe • Nature du groupe 	<p>Lignes directrices/Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Microanimation portant sur le contenu d'un module • Administration du module • Formation liée au Casier • Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE • Examen des normes d'évaluation et du processus d'évaluation des PR 	<p>Processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance préalable à la critique • Coanimation • Critique 	<p>Processus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Séance préalable à la critique 2. Observation formelle 3. Critique 4. Plan d'action 5. Recommandation finale

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/learning-facilitator-p156718>.

4.2.2 Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de personnes-ressources.

Il est recommandé que les personnes-ressources possèdent les qualités ci-après.

- Formation ou certification dans le contexte dans lequel elles présentent des ateliers.
- Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle.
- Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de

respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements.

- Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion.
- Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.
- Aussi : être accessible, avoir le sens de l'éthique et des responsabilités et avoir confiance en soi.

Il est recommandé que les personnes-ressources aient l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivants :

- Être reconnu comme un chef de file national ou provincial en formation des entraîneurs.
- Posséder d'excellentes habiletés en matière d'animation.
- Posséder une connaissance technique bien fondée et spécialisée des armes à feu de la discipline.
- Être un ardent défenseur du nouveau PNCE.
- Avoir une attitude positive et l'aptitude à travailler constructivement avec les autres.
- Posséder une expérience préalable de l'enseignement ou de l'animation.
- Avoir fait des études postsecondaires en sciences de la santé, en kinésiologie, en éducation physique ou dans une discipline connexe.
- Avoir le statut d'entraîneur certifié du contexte Instruction – Débutants ou du niveau 2 et posséder au moins cinq ans d'expérience comme entraîneur dans une discipline de tir particulière (pistolet, carabine, fusil de chasse).
- Avoir terminé le module A multisport (PDE, Planification d'une séance d'entraînement, Nutrition) et fait l'évaluation en ligne PDE.

4.2.3 Responsabilités de la personne-ressource

Planification, préparation et suivi

- Communiquer avec l'organisation hôte afin d'établir les paramètres de l'atelier.
- Communiquer avec l'organisation hôte et la FTC pour s'assurer que tous les candidats sont membres de la FTC.
- Arriver au lieu de l'atelier bien préparé, avec le matériel et l'équipement nécessaires.
- Inspecter le lieu de l'atelier, y compris le terrain, pour s'assurer que l'équipement est adéquat, en place et en bon état de marche.
- Remplir et distribuer les documents administratifs à la fin de l'atelier.

Direction et communication

- Établir des liens évidents entre chaque activité d'apprentissage et le résultat souhaité chez l'entraîneur.
- Présenter les situations clairement et guider les participants dans le processus de résolution de problème.

- Laisser les participants résoudre les problèmes présentés au cours de l'atelier.
- Relever les enjeux clés d'une situation donnée et structurer l'environnement de manière à favoriser un processus de découverte guidée.
- Laisser les instructeurs tenter de résoudre un problème avant de leur présenter une solution et des références.
- Vérifier si les participants comprennent le matériel qui leur est présenté.
- ❑ Gérer les discussions en groupe :
 - en s'assurant que tous les participants restent axés sur la tâche;
 - en leur rappelant de prendre leur situation actuelle d'entraîneur comme point de référence;
 - en veillant à ce que tous les participants aient la possibilité de discuter et d'échanger des idées;
 - en structurant la durée et l'environnement afin d'éviter les périodes d'inactivité;
 - en n'intervenant que pour répondre aux questions, clarifier une tâche, renvoyer aux documents de référence ou donner de l'enseignement;
 - en générant de l'enthousiasme pour les activités à faire;
 - en collaborant avec les participants pour faire surgir des idées.
- ❑ N'intervenir dans les discussions en groupe que dans les situations suivantes :
 - la discussion s'éloigne du sujet;
 - une seule personne mène la discussion;
 - les conclusions sont inexactes (contraires au document de référence);
 - le groupe se heurte à une impasse;
 - le groupe est prêt à faire la tâche suivante.
- ❑ S'efforcer d'apprendre le nom de tous les participants et s'adresser à chaque participant par son nom.
- ❑ Pratiquer une écoute active et efficace.
- ❑ Articuler ses idées d'une façon claire et concise.
- ❑ Tirer parti de l'expérience antérieure du groupe.

Valorisation et modélisation

- ❑ Comprendre et énoncer clairement le Code d'éthique du PNCE.
- ❑ Comprendre et énoncer clairement la philosophie du PNCE.
- ❑ Utiliser un langage non discriminatoire, non sexiste et inclusif.
- ❑ Partager son attention entre tous les participants à l'atelier.
- ❑ Développer une relation de travail avec les participants et démontrer sa compréhension de la fonction de direction de la PR.
- ❑ Promouvoir la valeur et la qualité de la certification du PNCE.
- ❑ Promouvoir le développement personnel et professionnel des instructeurs.

- Accepter les critiques constructives.
- Accepter de donner une rétroaction en vue du développement continu des documents de l'atelier.
- Évaluer les autres d'une façon juste et précise.
- Chercher à continuer d'améliorer ses compétences de PR et tirer parti des perspectives de perfectionnement continu.
- Avoir un comportement professionnel pendant toute la durée de l'atelier.
- Avoir une tenue vestimentaire appropriée pour animer un atelier.

Connaissance du programme et du sujet

- Comprendre et être capable de décrire clairement la structure du PNCE et le modèle de développement des entraîneurs du PNCE de la FTC.
- Comprendre et être capable d'énoncer clairement les résultats visés pour l'entraîneur par la conception de l'atelier.
- Être capable d'évaluer la position des participants dans le modèle de développement des entraîneurs de la FTC et de donner des conseils sur le développement futur des entraîneurs.
- Être capable de trouver des applications pratiques au contenu des documents de référence.
- Être capable d'aborder les questions de sécurité propres au tir.
- Être capable de faire le lien entre les capacités athlétiques et les exigences du tir.
- Comprendre les lignes directrices pour la croissance et le développement et leurs liens avec le tir, à l'aide des phases du modèle de DLTA de la FTC applicables au contexte.
- Comprendre les stades du développement des habiletés dans le contexte Instruction – Débutants en tir.

Technologie

- Bien connaître et savoir utiliser les technologies, le rétroprojecteur, les technologies de projection d'images par ordinateur, ainsi que le système informatique et Internet, au besoin.

4.2.4 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

Les formations de base sont offertes par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.2.5 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les formateurs d'évaluateurs.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier de trois à quatre jours; elle vise à aider les personnes-ressources à se familiariser avec le contenu qu'elles présenteront.
- Une microanimation du contenu du programme.

4.2.6 Coprestation

Toutes les personnes-ressources doivent coanimer un atelier en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai de six mois suivant la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat personne-ressource doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

4.2.7 Évaluation

Toutes les personnes-ressources doivent être évaluées pour devenir des personnes-ressources certifiées.

- Les personnes-ressources devraient être évaluées dans un délai de deux ans.
- Les personnes-ressources seront évaluées en personne (idéalement) ou par l'entremise d'une présentation vidéo.
- Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l'ACE pour les personnes-ressources.
- Toutes les personnes-ressources doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.2.8 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, toutes les personnes-ressources doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

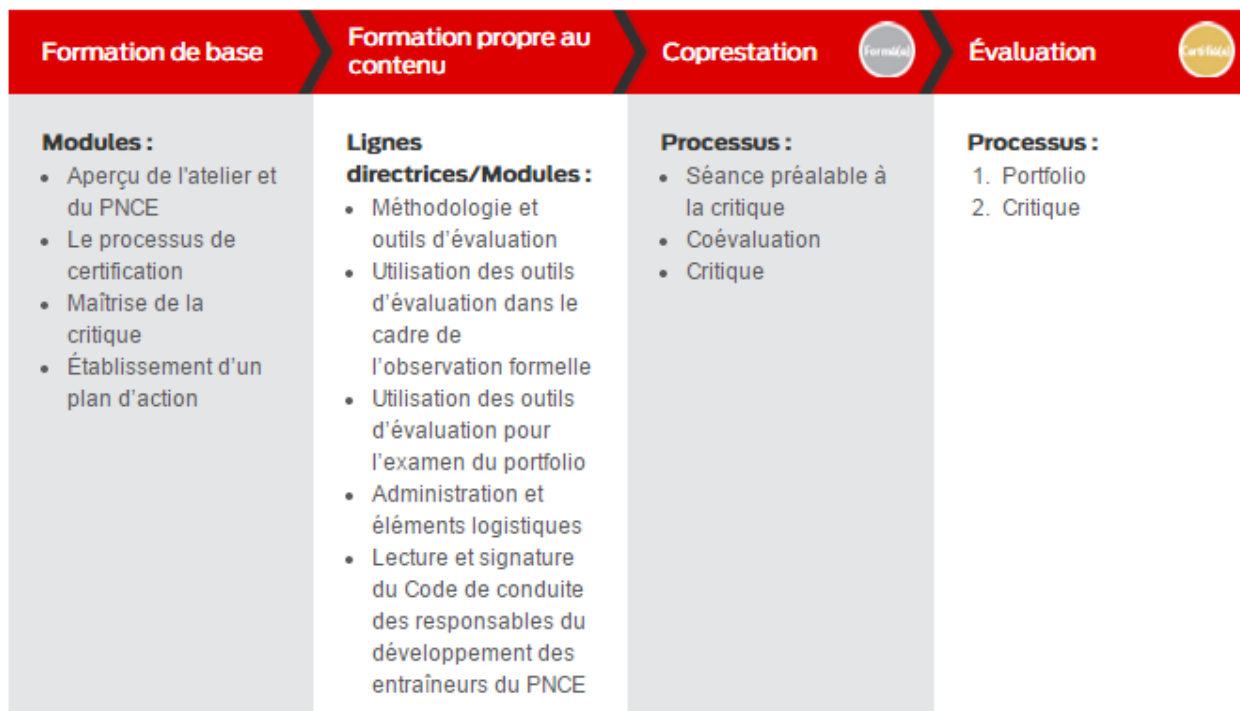
4.3 Évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs

Le rôle de l'évaluateur ou de l'évaluatrice d'entraîneurs consiste à contribuer au développement des entraîneurs après que ceux-ci aient terminé leur formation du PNCE, notamment en appréciant et en évaluant les habiletés des entraîneurs, en participant à des séances de critique en leur compagnie et en effectuant un suivi auprès de ceux qui tentent d'obtenir le statut « Certifié(e) ». Les évaluateurs d'entraîneurs sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des ambassadeurs du PNCE en plus d'être une source d'information pour les entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés

4.3.1 Comment devenir évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/evaluateur-dentraîneur-p156721>.

4.3.2 Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est manifestement essentiel que des mesures de contrôle de la qualité soient appliquées lors de la nomination d'un évaluateur ou d'une évaluatrice d'entraîneurs car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés et les attitudes requises pour remplir cette fonction efficacement.

Par conséquent, il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après.

- Au moins trois ans d'expérience à titre d'entraîneur ou d'entraîneuse dans le contexte dans lequel les évaluations sont présentées.

- Respect des exigences relatives à la formation et/ou à l'évaluation de Prise de décisions éthiques du PNCE.
- Crédibilité auprès des pairs.
- Normes éthiques élevées et qualités de chef de file.
- Désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport.
- Temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation.
- Habilités reconnues en matière d'accompagnement et d'animation.
- Capacité à se prêter à des réflexions critiques et à poser des questions.
- Capacité à écouter les candidats activement.

Bien que cela soit souhaitable, il n'est pas obligatoire que l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs occupe un échelon plus élevé dans la hiérarchie ou ait une expérience d'entraînement considérablement plus vaste que le candidat ou la candidate.

4.3.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.3.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microévaluation utilisant les outils d'évaluation propres au sport.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier de 2-4 jours ; elle vise à aider les évaluateurs d'entraîneurs à se familiariser avec les outils qu'ils utiliseront dans le cadre de l'évaluation.

4.3.5 Coprestation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent coévaluer en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

- La coévaluation doit être effectuée dans un délai de six mois suivant la formation propre au contenu.
- La coévaluation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.

- Il est possible que le candidat ou la candidate évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs doive effectuer une coévaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

4.3.6 Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour devenir des évaluateurs d'entraîneurs certifiés.

- Les évaluateurs d'entraîneurs devraient être évalués dans un délai de deux ans.
- L'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.3.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.4 Formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs

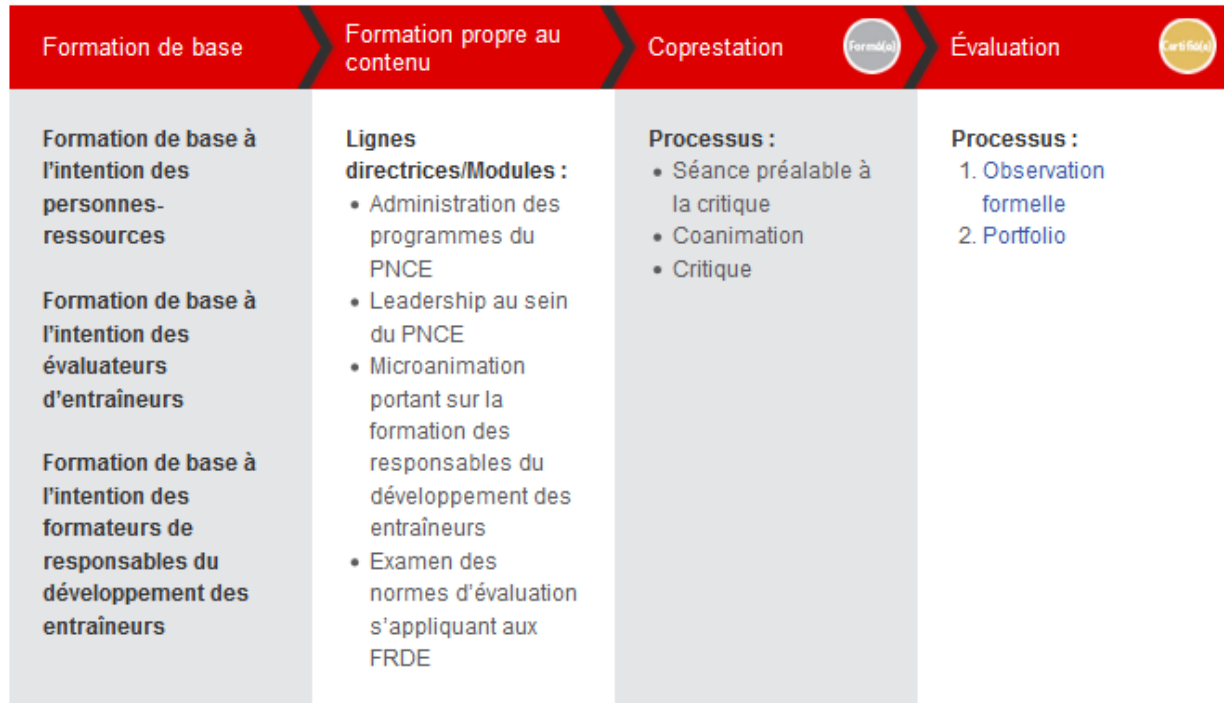
Le rôle du formateur ou de la formatrice de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer, à soutenir et à offrir du mentorat aux responsables du développement des entraîneurs, c.-à-d. les personnes-ressources (PR), les évaluateurs d'entraîneurs (EE) et les autres FRDE. De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des responsables du développement des entraîneurs et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des responsables du développement des entraîneurs.

On s'attend à ce que les formateurs de responsables du développement des entraîneurs assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les responsables du développement des entraîneurs lors des ateliers, des évaluations et dans le cadre de leur cheminement. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux responsables du développement des entraîneurs, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

4.4.1 Comment devenir formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formateur-ou-formatrice-de-responsables-du-d-veloppement-des-entra-ineurs-p15620>.

4.4.2 Sélection des formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Chaque organisme responsable de la formation et de la sélection de ses propres formateurs de responsables du développement des entraîneurs. Les critères de sélection qui s'appliquent aux FRDE varient d'un organisme directeur à l'autre. Bien que certaines exigences puissent différer, on s'attend habituellement à ce que les FRDE :

- aient acquis cinq années d'expérience à titre de personne-ressource et/ou d'évaluateur d'entraîneurs;
- soient des personnes-ressources ou des évaluateurs d'entraîneurs certifiés;
- aient fait et réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
- aient suivi une formation ou obtenu un diplôme dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs;
- possèdent une expérience dans le domaine de l'entraînement ou dans un sport donné.

Le nombre de FRDE et les tâches que ceux-ci doivent réaliser varient considérablement selon l'organisme directeur. Là encore, bien que certaines exigences puissent être différentes, les tâches du ou de la FRDE consistent généralement à :

- participer à la sélection des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et d'autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs;
- former les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs;
- évaluer les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs;
- agir comme mentor(e) auprès des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et des autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

4.4.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources, la Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs et la Formation de base à l'intention des formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont des volets obligatoires de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Il est recommandé que toutes les formations de base soient suivies avant la formation propre au contenu.

Les formations de base sont offertes par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.4.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation et/ou de microévaluation portant sur la matière qui sera présentée par les formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier de 2-3 jours ; elle vise à aider les formateurs de responsables du développement des entraîneurs à se familiariser avec le contenu qu'ils présenteront.

4.4.5 Coprestation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent coanimer un atelier de formation des personnes-ressources et/ou des évaluateurs d'entraîneurs en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai de six mois suivant la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat ou la candidate formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

4.4.6 Évaluation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent être évalués pour devenir des formateurs de responsables du développement des entraîneurs certifiés.

- Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs devraient être évalués dans un délai de deux ans.
- L'évaluation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.4.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

5 MODÈLE OPÉRATIONNEL

5.1 Communication

5.1.1 Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE devraient être accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale.

5.1.2 Droits d'auteur

Conjointement avec l'ONS, l'ACE doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par l'ONS avec le soutien financier de l'ACE. Les principes de cette entente sont les suivants :

- l'ONS doit s'assurer de fournir tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;
- l'ONS doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE remettra à l'ONS les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de l'ONS;
- l'ONS et l'ACE sont copropriétaires des droits d'auteur internationaux, et mention doit être faite de l'ONS en question;
- l'ONS peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et gardera la totalité des recettes provenant de ses propres ventes. La vente des documents intégrés sera régie par les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé par l'ACE et l'ONS;
- l'ACE peut, à son gré, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents se rapportant à la formation des entraîneurs.

5.1.3 Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent être conformes aux exigences suivantes :

- porter les logos de coach.ca et du PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de chaque document du PNCE;
- reconnaître convenablement le gouvernement du Canada;
- mentionner clairement la copropriété des droits d'auteur de l'ONS et de l'ACE en ce qui concerne le matériel élaboré grâce au soutien financier de l'ACE, et la propriété unique des droits d'auteur de l'ONS en ce qui a trait au matériel élaboré sans le soutien financier de l'ACE;
- porter la mention « Imprimé au Canada » si ce sont des documents imprimés;
- reconnaître adéquatement le contenu provenant d'autres sources;
- indiquer le numéro de version et la date de production.

Elles doivent comporter la mention de reconnaissance suivante :

« Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes

nationaux, provinciaux et territoriaux de sport ainsi que l'Association canadienne des entraîneurs. »

Veillez communiquer avec votre conseiller en entraînement de l'ACE pour obtenir un modèle comprenant ces énoncés.

L'énoncé ci-après doit apparaître dans les ressources à l'intention des entraîneurs [cahiers de travail de l'entraîneur] :

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

« L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca. »

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ACE pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

5.2 Responsabilités et planification

5.2.1 Organisme national de sport (ONS)

- Élaborer et mettre à jour les programmes et documents de formation des entraîneurs de la FTC.
- Fournir aux OPTS de l'information sur les programmes de formation des entraîneurs.
- Assurer la formation et le suivi des FPR, des PR, des formateurs d'évaluateurs et des évaluateurs.
- Collaborer avec l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).
- Tous les ans, animer des webinaires ou des conférences téléphoniques pour actualiser les connaissances des responsables du développement des entraîneurs.
- Recruter des commanditaires pour le programme.

5.2.2 Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

- Identifier les futurs candidats FPR et PR.
- Promouvoir les programmes de formation des entraîneurs dans leur province ou territoire.
- Collaborer avec leur association provinciale ou territoriale d'entraîneurs afin d'obtenir des subventions et de promouvoir les programmes.
- Coordonner et administrer les programmes de formation des entraîneurs dans leur province ou territoire.
- Établir le calendrier des ateliers de formation et des évaluations des entraîneurs, en consultation avec les FPR, les PR, les FE et les évaluateurs.
- Percevoir les droits d'inscription aux programmes de formation des entraîneurs et payer les dépenses des programmes.
- Imprimer les documents des ateliers, en consultation avec les FPR et les PR.
- Commander le matériel de formation deux semaines avant chaque atelier.
- Collaborer avec les parties prenantes, notamment les clubs et écoles de la localité, pour offrir des ateliers.

5.2.3 Organismes locaux de sport (OLS)

- Identifier les entraîneurs locaux et les entraîneurs potentiels.
- Organiser des ateliers en fonction du niveau d'intérêt.
- Promouvoir les cliniques.

5.2.4 FPR et PR

- Réaliser les ateliers de formation des entraîneurs, à raison d'au moins un atelier aux deux ans et, de préférence, au moins trois ateliers par an.
- Créer un événement dans le Casier (la base de données du PNCE) pour chaque atelier et soumettre l'information à la FTC dans un délai d'un mois, par courriel ou en enregistrant la formation dans le Casier.
- Présenter un rapport à la FTC, sur la base de la rétroaction reçue après les ateliers.

- Tous les trois ans, suivre au moins un cours de quatre heures en lien avec la fonction d'entraîneur.
- Participer aux conférences téléphoniques des FPR et PR de la FTC.
- Pour les FPR : superviser les PR.

5.2.5 Le Casier (la Banque de données du PNCE)

- La FTC a accès à l'inscription des formations dans le Casier. Les personnes-ressources doivent soumettre un événement pour chaque atelier à la FTC dans un délai d'un mois. Les événements de formation et d'évaluation sont enregistrés dans le Casier par la FTC.

5.2.6 Planification de la relève

La FTC examinera le processus visant à déterminer de qui relève la sélection et le recrutement des FPR, des PR, des formateurs d'évaluateurs et des évaluateurs.

Voici la liste des personnes actuellement formées comme FPR, PR, FE et évaluateur (E) pour dispenser les programmes Instruction – Débutants et Compétition – Développement pour la FTC.

D'autres PR et évaluateurs recevront une formation à l'échelon provincial, selon les besoins.

Nom	Discipline	Prov.	Programmes	Types de développement des entraîneurs
Mario Dimitrov	Pistolet	T.-N.-L.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Patrick Haynes	Pistolet	Ont.	ID	FPE, PE, FE, E
Lisa Borgerson	Pistolet	Sask.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Rick Ward	Pistolet, AAH	Ont.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Chantel Spicer	Pistolet, carabine	C.-B.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Pat Landals	Carabine	C.-B.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Dave Woolridge	Carabine	T.-N.-L.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Richard Lanning	Carabine	Ont.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Ray Fisher	Carabine, pistolet	N.-É.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Sandra Honour	Fusil de chasse	Alb.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Susan Natrass	Fusil de chasse	Alb.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Don Kwasnycia	Fusil de chasse	Ont.	ID, CD	FPE, PE, FE, E
Florin Marinache	Fusil de chasse	Ont.	ID, CD	FPE, PE, FE, E

ID = Instruction – Débutants; CD = Compétition – Développement.

5.3 Barème de frais, paiements et honoraires

5.3.1 Frais d'inscription aux ateliers

Atelier Instruction – Débutants	100 \$, payable à l'OPTS.
Évaluation Instruction – Débutants	75 \$, payable à la FTC.
Réévaluation	75 \$, payable à la FTC.
Atelier de tir n° 1, contexte Compétition – Développement	150 \$, payable à la FTC.
Atelier de tir n° 2, contexte Compétition – Développement	150 \$, payable à la FTC.
Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques Évaluation en ligne Gestion des conflits Évaluation en ligne Diriger un sport sans dopage	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, des frais de 85 \$ par évaluation en ligne s'appliquent uniquement si l'entraîneur n'a pas suivi la formation. • Sans frais si le module de formation a été suivi.
Évaluation du portfolio Évaluation à l'entraînement Évaluation en compétition	<ul style="list-style-type: none"> • Montant à déterminer, payable à la FTC. • La FTC paiera les honoraires de l'évaluateur; l'entraîneur doit rembourser à l'évaluateur ses frais de déplacement.
Réévaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Montant à déterminer, payable à la FTC.

5.3.2 Honoraires des responsables du développement des entraîneurs

Honoraires de la PR, Instruction – Débutants : 250 \$/jour, plus les frais de déplacement, payé par l'organisation hôte.

Honoraires du FPR, Instruction – Débutants : 350 \$/jour de formation, pour le FPR.

Honoraires de l'évaluateur, Instruction – Débutants : La FTC paiera les honoraires de l'évaluateur. L'entraîneur doit payer les frais de déplacement et autres dépenses.

Honoraires du formateur d'évaluateurs, Instruction – Débutants

Honoraires de la PR, Compétition – Développement

Honoraires du FPR, Compétition – Développement

Honoraires de l'évaluateur, Compétition – Développement

Honoraires du formateur d'évaluateurs, Compétition – Développement

5.4 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

L'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires sont d'avis qu'il est important que les entraîneurs titulaires d'une certification du PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissances dans le domaine de l'entraînement.

Pour maintenir le statut « Certifié », les entraîneurs du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement professionnel (PP). Les points de PP peuvent être accumulés par l'entremise de nombreuses activités auxquelles les entraîneurs prennent déjà part : conférences et ateliers offerts par les fédérations nationale et provinciales, modules d'apprentissage en ligne, ateliers du PNCE, programmes de mentorat. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de PP nécessaires – le maintien du statut « Certifié » constitue simplement une façon nouvelle de documenter cette acquisition de points et de reconnaître les efforts fournis par les entraîneurs. La Fédération de tir du Canada recommande fortement aux entraîneurs de suivre le module d'apprentissage en ligne Entraîner des athlètes handicapés.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- défendre l'intégrité du PNCE;
- correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période maximale de cinq ans. Le concept de « durée de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :

- qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et le perfectionnement professionnel.

	Nombre minimal de crédits de perfectionnement professionnel requis si la période établie pour le renouvellement de la certification est :				
Contexte (y compris les gradations)	5 ans	4 ans	3 ans	2 ans	1 an
Sport communautaire Instruction – Débutants	10 points	8 points	6 points	4 points	2 points
Compétition – Introduction Instruction – Exécutants intermédiaires Instruction – Exécutants avancés	20 points	16 points	12 points	8 points	4 points
Compétition – Développement	30 points	24 points	18 points	12 points	6 points

L'ONS peut exiger davantage de crédits de perfectionnement professionnel que le nombre minimal dans un ou tous les contextes dans lesquels il octroie le statut « Certifié » ou « Formé ». Les activités de la FTC telles que les sommets des entraîneurs, les congrès, la conférence Leadership sportif et les conférences et permis de l'ISSF sont toutes comptabilisées au titre du perfectionnement professionnel.

Il est possible d'obtenir des crédits de perfectionnement professionnel pour toutes les catégories d'activités mentionnées ci-après, selon les restrictions indiquées.

	Catégorie d'activité	Points	Restrictions
Propre au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur OU 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur d'entraîneurs	Jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification, p. ex., 3 points si cette période est de 3 ans.
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité autodirigée par l'entraîneur	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable	Maximum de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification.
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur opte pour la réévaluation.
Multisport	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Jusqu'à concurrence de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte durant la période établie pour le renouvellement de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/maintenance-of-certification-s16745>.

5.5 Contrôle de la qualité

5.5.1 Évaluation des cours

À la suite d'une formation ou d'une évaluation, chaque entraîneur doit remplir un formulaire de rétroaction. Les PR et les évaluateurs doivent également fournir une rétroaction à la FTC après chaque activité de formation ou d'évaluation. La FTC fera un suivi auprès des PR après la prestation de chaque atelier, afin de produire de nouvelles idées sur la prestation ou sur les activités. L'information et la rétroaction recueillies par les FE et les évaluateurs seront colligées par le comité.

5.5.2 Suivi et évaluation du programme

Le programme et ses répercussions feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'une révision complète aux deux ans. La rétroaction des entraîneurs, des FPR, des PR, des évaluateurs et des OPTS, de même que les statistiques des formulaires d'évaluation, seront prises en compte dans la révision du programme. La révision comprendra un examen du processus d'évaluation.

Les responsables du développement des entraîneurs seront évalués tous les deux ans au moyen des outils et processus d'évaluation des FPR, des PR, des FE et des évaluateurs de l'ACE.

5.5.3 Cycle de révision et de mise à jour

Le matériel sera mis à jour au cours des deux premières années suivant le lancement du programme, sur la base de la rétroaction reçue des participants, des personnes-ressources et des évaluateurs. Le matériel fera l'objet d'une révision complète tous les cinq ans. En conséquence, un examen initial de la qualité sera réalisé en 2018 (pour le contexte Compétition – Développement) et tous les cinq ans, par la suite. Compétition Développement Avancé Graduation et examen de haute performance auront lieu au moins tous les deux ans et avec des entrevues de départ des participants.

Instruction – Débutants	Révisé en 2015	Prochaine révision : 2020
Compétition – Développement	Élaboration en 2016 Mise en œuvre en 2017 Modifications en 2018	Prochaine révision : 2023
Compétition-Développement Graduation avancée et haute performance	Révisé pour approbation finale 2022.	Prochaine révision : 2024

5.6 Restrictions concernant l'âge minimal

La formation du PNCE de la FTC est accessible à toute personne âgée d'au moins 16 ans.

6 OUTILS

6.1 Code d'éthique du PNCE



Programme
national de
certification des
entraîneurs

Code d'éthique du PNCE

Objectif

Le Code d'éthique du Programme national de certification des entraîneurs^{MC} (PNCE) établit les normes éthiques qui reflètent les valeurs fondamentales de la profession d'entraîneur au Canada. Il vise à aider les entraîneurs à atteindre leurs objectifs personnels et ceux des participants et des équipes par la prise de décisions équilibrées. Il définit ce qu'est un comportement acceptable et non acceptable, ainsi que les répercussions applicables, et s'applique à tous les entraîneurs du Canada, du débutant à l'entraîneur-chef d'une équipe nationale.

Principes de base et normes éthiques

Les entraîneurs valorisent 1) le leadership et le professionnalisme, 2) la santé et la sécurité, 3) le respect et l'intégrité. Chacun de ces principes est associé à des comportements éthiques attendus des entraîneurs et des responsables du développement des entraîneurs du PNCE au Canada, que ce soit en personne ou en ligne, sur le terrain comme ailleurs.



¹ « Participants » comprend notamment les athlètes, les adversaires, les parents, les autres entraîneurs, les bénévoles, les administrateurs, les officiels, les membres du personnel médical et les membres de l'équipe de soutien intégré, sans égard à leur race, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur religion, leur citoyenneté, leurs croyances, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité ou leur expression de genre, leur âge, leur état civil, leur situation familiale ou leur capacité mentale ou physique. (Source : Centre canadien pour l'éthique dans le sport [CCES])



Programme
national de
certification des
entraîneurs

Code d'éthique du PNCE



Leadership et professionnalisme

Ce principe découle du pouvoir et de l'autorité inhérents au rôle de l'entraîneur.

Normes éthiques

- ▶ Comprendre l'autorité qui vient avec le poste et prendre des décisions qui font valoir les intérêts des participants.
- ▶ Partager ouvertement ses connaissances et son expérience.
- ▶ Cultiver une approche centrée sur l'athlète et son bien-être.
- ▶ Être un modèle de comportement positif.
- ▶ Protéger le caractère privé et confidentiel des renseignements personnels des participants.



Santé et sécurité

Ce principe est axé sur la santé et la sécurité des participants sur les plans physique, mental et émotionnel.

Normes éthiques

- ▶ Reconnaître et éviter autant que possible les situations de vulnérabilité et agir de manière à assurer la sécurité des participants.
- ▶ Adopter une approche holistique de l'entraînement et de la compétition.
- ▶ Assurer une supervision appropriée des participants, notamment au moyen de la règle de deux, et en faire la promotion.
- ▶ Suivre des formations pour se tenir à jour sur les pratiques sécuritaires.
- ▶ Comprendre la portée de son rôle et de ses compétences, et faire appel à des spécialistes selon les besoins des participants.



Respect et intégrité

Ce principe est axé sur le respect et l'intégrité auxquels ont droit les participants.

Normes éthiques

- ▶ Garantir l'égalité des chances et le plein accès à tous.
- ▶ Créer un environnement respectueux et inclusif permettant à tous les participants de soulever des questions et des préoccupations.
- ▶ Respecter les règles et participer honnêtement et respectueusement.
- ▶ Être ouvert, transparent et redevable de ses actes.
- ▶ Demeurer objectif dans ses interactions avec les participants.



La règle de deux

Le but de la règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable, et sont justifiables. Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en imposant la présence de plus d'un adulte. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence.



Questions

Pour toute question relative au Code d'éthique du PNCE, communiquez avec le service des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs à coach@coach.ca ou au 613-235-5000, poste 1.

6.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque responsable du développement des entraîneurs lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de _____ (organisme directeur), moi, _____ (Nom et N° de PNCE), accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite.

Je comprends que si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je dois :

- participer à tous les volets d'entraînement et d'évaluation requis dans le cadre du cheminement des responsables du développement des entraîneurs;
- appuyer les objectifs et buts communs de _____ (organisme directeur) en ce qui a trait aux services aux membres;
- éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
- soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (Association canadienne des entraîneurs, Sport Canada, agences provinciales ou territoriales de prestation, organismes nationaux de sport);
- faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le *Code d'éthique du PNCE*;
- prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraîneurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
- faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation;
- aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;
- placer l'intérêt supérieur de ceux et celles qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
- m'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel. Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :

l'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation; l'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui sont répréhensibles et importuns ou qui créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour l'individu visé ou ses coéquipiers ou coéquipières.

Responsabilité

En cas de mécontentement ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité du ou de la responsable du développement des entraîneurs de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de _____ (organisme directeur).

Veuillez noter que le conseil d'administration de _____ (organisme directeur) prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Nom (en lettres moulées, S.V.P.)

Signature

Date

6.2 Modèle de lettre de mise en candidature par le/la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Madame/Monsieur _____, (OPTS, RPTFE),

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir un(e) responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- Personne-ressource
- Évaluateur/trice d'entraîneurs
- Formateur/trice de responsables du développement des entraîneurs

pour les contextes et/ou les ateliers suivants :

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a trait (au/aux/à la/à l') _____
_____ (nom du sport).

Je suis prêt(e) à entreprendre le processus de formation et d'évaluation dans l'espoir d'obtenir ma certification à titre de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant(e) de transmettre ma candidature en tant que responsable du développement des entraîneurs. Veuillez communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions concernant ma demande d'inscription.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

P.j. : Curriculum vitæ
Lettre(s) d'appui

6.3 Modèle de formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Sport _____

Langues _____

Liste de vérification pour l'inscription :

- ___ Lettre d'accompagnement
- ___ Formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs rempli
- ___ Lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs remplie
- ___ Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques – 90 p. 100 ou plus
- ___ Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations
- ___ Nom et n° de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

6.4 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Madame la candidate/Monsieur le candidat responsable du développement des entraîneurs,

Il nous fait plaisir de savoir que vous aimeriez devenir un ou une responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

1. en apprendre davantage à votre sujet;
2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veuillez répondre aux questions ci-après et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

1. Selon vous, quel est le rôle d'un(e) responsable du développement des entraîneurs?
2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un(e) responsable du développement des entraîneurs efficace.
3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?
4. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraîneurs?
5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un(e) responsable du développement des entraîneurs efficace?
6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.
7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?
8. Dans vos propres mots, quel rôle le/la responsable du développement des entraîneurs joue-t-il/elle dans le développement de ces compétences?

9. Définissez les termes suivants :

- Résultat attendu :
- Critère :
- Preuve :

10. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

6.5 Modèle de formulaire de rétroaction

Il est important que les participants nous fassent part de leurs rétroactions afin que puisse Fédération de tir du Canada améliorer ses programmes du PNCE et la qualité de son effectif d'entraîneurs. Le cours que vous venez de terminer a été conçu pour vous permettre d'acquérir les habiletés et les connaissances dont vous avez besoin pour être un entraîneur ou une entraîneure plus efficace. Vos rétroactions à propos du contenu qui vous a été présenté et de la compétence de la personne qui a animé l'atelier nous seront utiles car elles nous aideront à faire en sorte que la formation des entraîneurs continue de répondre aux critères de qualité les plus élevés qui soient. Veuillez prendre quelques instants pour remplir cette brève évaluation. Tous vos commentaires demeureront confidentiels et sera examiné par le comité des entraîneurs. Vous pouvez également soumettre vos commentaires via notre plateforme en ligne.

Responsable du développement des entraîneurs : _____

Date : _____

Atelier : _____ Lieu : _____

- 1 N'a pas répondu aux attentes
- 2 En deçà des attentes
- 3 A répondu aux attentes
- 4 Au-delà des attentes
- 5 A surpassé les attentes

Technique

_____ Le processus d'inscription était simple et facile à compléter.

_____ La technologie utilisée était facile à comprendre et efficace.

_____ Le prix de l'atelier était juste et à la hauteur de la qualité des services fournis.

Autres commentaires

Contenu et matériel du cours

_____ Le matériel du cours était facile à utiliser.

_____ Le contenu du cours était conforme à la description et aux objectifs du cours.

_____ Le contenu du cours m'a fourni les informations nécessaires pour que je devienne un(e) meilleur(e) entraîneur(e).

Autres commentaires

Responsable du développement des entraîneurs

_____ La personne-ressource était disponible pour répondre aux questions.

_____ Mon *Cahier de travail* a été noté dans des délais raisonnables.

_____ La personne-ressource connaissait bien le matériel du cours.

_____ La personne-ressource m'a incité(e) à réfléchir aux initiatives que je pourrais prendre pour devenir un(e) meilleur(e) entraîneur(e).

Autres commentaires

Impressions générales

_____ J'ai apprécié ce cours.


_____ Ce cours m'a fourni des outils et des ressources utiles que je pourrai mettre à profit dans mes activités d'entraînement.


_____ Je recommanderais ce cours à d'autres entraîneur(e)s.

Veillez énumérer trois aspects positifs en lien avec n'importe laquelle des parties du cours.


Avez-vous des recommandations en ce qui a trait aux éléments qui pourraient être modifiés, ajoutés ou supprimés dans ce cours?

Autres commentaires



 Programme
national de
certification des
entraîneurs

Visitez coach.ca, la source incontournable d'information et de ressources pour les entraîneurs du Canada. Consultez votre relevé dans le Casier, découvrez des formations en ligne enrichissantes et obtenez des conseils pratiques de l'Association canadienne des entraîneurs.


Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs